

FICHE-ACTION PADAJA



PADAJA? C'EST QUOI ÇA?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume !* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors du premier semestre de l'année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école ou ta classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume !* » ? Parce que si tu es indigné par une situation et que tu n'es pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, entre octobre et novembre, une multitude d'écoles se mobilisent, en même temps, sur une thématique liée aux droits humains.

Nous te proposons, dans ce cadre, de réaliser des **actions concrètes** dans ton école, cet automne 2020, si le contexte sanitaire le permet ou, à défaut, plus tard dans l'année scolaire.

CETTE ANNÉE, MOBILISE-TOI CONTRE LES DISCRIMINATIONS!

La discrimination correspond au traitement injuste ou inégal de personnes en raison de ce qu'elles sont ou de leurs convictions.

Quand un jeune doit montrer ses papiers d'identité à la police plusieurs fois par mois dans la rue, en raison de la couleur de sa peau, c'est de la discrimination. Quand des enfants disent à un autre enfant qu'il ne peut pas jouer avec eux, car il est trop gros, c'est de la discrimination. Quand une personne se voit refuser le logement de ses rêves parce qu'elle est musulmane, c'est de la discrimination. Quand un jeune homme est emprisonné, car il est homosexuel, c'est de la discrimination. Quand une femme gagne un salaire inférieur à celui de son collègue homme qui occupe exactement la même fonction qu'elle dans la même entreprise, c'est de la discrimination. Et la liste des discriminations est encore longue...

Il existe différentes formes et différents types de discriminations, mais, quels que soient leurs formes ou types, elles peuvent toucher tout le monde, dès le plus jeune âge.

Sais-tu par exemple que, selon une enquête réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne auprès de personnes LGBTI en Europe, plus de la moitié des jeunes de 15 à 17 ans interrogés ont indiqué avoir été victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre ?

Sais-tu que 70 pays dans le monde criminalisent les relations sexuelles entre personnes de même sexe et que ces relations sont passibles de la peine de mort dans 12 d'entre eux ?

Sais-tu que l'apparence physique (notamment le poids, la manière de s'habiller, etc.) est une des principales causes de harcèlement des jeunes en milieu scolaire dans le monde ?

Sais-tu que l'écart salarial entre les hommes et les femmes, à l'échelle mondiale, est de plus de 20 % ?

Sais-tu qu'en Belgique, ce n'est qu'en 1948 que les femmes ont obtenu le droit de vote à toutes les élections ?

Sais-tu qu'aux États-Unis, le nombre d'homicides de Noirs américains par la police est deux fois plus élevé que celui de Blancs américains, ce qui signifie que, dans ce pays, les Noirs ont deux fois plus de risques d'être tués par la police que les Blancs ?

Sais-tu que des millions de Roms en Europe continuent d'être menacés d'expulsions forcées, harcelés par la police ou victimes de ségrégations dans les écoles ?

Si ces situations te semblent déprimantes, cela ne veut pas dire que tu ne peux rien faire pour obtenir des changements.

Toutes les formes de discrimination sont souvent le fruit d'idées reçues, de stéréotypes et de préjugés fondés sur une conception de l'identité et reposent sur le besoin de s'identifier à un certain groupe. Sans s'en rendre forcément toujours compte, on met parfois des étiquettes sur des gens et on peut vite tomber dans des préjugés qui peuvent mener à de graves discriminations.

Alors, pour lutter contre les discriminations, il est essentiel de s'attaquer aux préjugés, et avant tout aux siens, et de ne pas coller des étiquettes aux personnes avant de les connaître.

Personne ne devrait être victime de discriminations et privé de ses droits parce qu'il est « différent ». Les lois et les mentalités doivent changer pour que chacun ait un égal accès aux droits.

Sensibiliser un maximum de jeunes autour de toi pour combattre les préjugés et les discriminations, mais aussi agir pour faire cesser des situations concrètes de discrimination, c'est ce que l'on te propose de faire dans ton école dans le cadre de PADAJA.

Parce qu'ensemble on est plus fort, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école, et mobilise-toi contre les discriminations, ici et ailleurs!

QUAND ET COMMENT AGIR ?

Cette année, en raison du contexte sanitaire incertain, PADAJA s'étalera sur une période relativement longue et flexible, entre octobre et novembre idéalement, mais tu peux toujours organiser PADAJA à un autre moment de l'année scolaire si c'est plus pratique pour ton école.

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrerez : 15 minutes tous les jours d'une semaine, un temps de midi chaque semaine pendant un mois, une demi-journée en tout et pour tout... tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre action ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des actions de sensibilisation, et des actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements.

Nous proposons des **actions liées à quatre problématiques différentes** (à retrouver dans les **fiches thématiques ci-jointes**), vous choisissez celles qui vous plaisent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres!

QUATRE TYPES DE DISCRIMINATIONS MIS EN AVANT

- Les discriminations liées à l'origine ethnique ou à la couleur de peau
- Les discriminations à l'égard des personnes LGBTI
- Les discriminations à l'égard des femmes
- Les discriminations liées à l'apparence physique autre que la couleur de peau

Tu peux décider de te mobiliser pour toutes ces formes de discriminations ou bien seulement pour certaines d'entre elles.

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du matériel gratuit : des affiches (une grande affiche sur les discriminations en général et 4 autres affiches sur 4 types de discriminations spécifiques), des badges et des autocollants (un badge et un autocollant sur les discriminations en général et 4 badges et 4 autocollants différents sur 4 types de discriminations spécifiques), des vidéos (4 capsules vidéos sur 4 types de discriminations spécifiques), des cartes-actions à faire signer à un maximum d'élèves (4 cartes-actions différentes), et des fiches pédagogiques (à la fois des fiches avec du contenu théorique sur la thématique des discriminations, mais également des fiches d'activités, de jeux, de témoignages, et également des fiches contenant des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet ; ces fiches peuvent donc t'être utiles pour t'aider à réaliser avec ton groupe ou ta classe certaines actions ou activités de sensibilisation sur les discriminations).

Le p'tit + : pour créer certains de ces outils (affiches, autocollants, badges et vidéos), on a fait appel à de jeunes étudiants en école d'art (sélectionnés avec l'aide d'élèves membres de groupes-écoles Amnesty). Ils ont travaillé tous ensemble pour vous proposer des visuels, des images et des messages forts ! Merci à Ketsia, Anthony, Hippolyte, Marwan, Joël, Vicky et Loïc pour les affiches, autocollants et badges, et à Federica et Tanguy pour les vidéos !

Tu as, avec tes profs et les autres élèves intéressés par cette semaine d'actions, l'embarras du choix pour sensibiliser les autres élèves de ton école à la lutte contre les discriminations, pour cette action ultra flexible. N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

Avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t'y autorise et que vous êtes un groupe

suffisamment nombreux pour porter cette action dans l'école. Si c'est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : www.amnesty.be/padaja2020

Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l'envoi d'un colis.

NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Entre octobre et novembre 2020 (ou plus tard dans l'année scolaire si ce n'est pas faisable pendant cette période), organise différentes actions concrètes pour lutter contre les discriminations et obtenir des changements ainsi que des actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître cette problématique.

En pratique

Nos propositions d'actions à réaliser sont détaillées dans les **4 fiches thématiques ci-jointes**. Lis-les attentivement et fais ton choix avec ton groupe ou ta classe parmi les actions proposées.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivés pour tenir le stand et le tour est joué!

... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe!

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! Un petit mail (jeunes@amnesty.be) ou un DM sur Instagram (@amnestygroupesjeunes) suffisent. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer ou partager en nous taguant sur Instagram (@amnestygroupesjeunes) pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait durant cette semaine par les différentes écoles participant à cette action.

Des questions ou besoin d'aide ? Contacte-nous : jeunes@amnesty.be

Notre adresse pour nous envoyer les cartes-actions complétées et signées :

Amnesty International Belgique francophone, Programme Jeunesse, Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles

STOP AUX DISCRIMINATIONS LIÉES AUX ORIGINES ETHNIQUES OU À LA COULEUR DE PEAU!



CONTEXTE

La discrimination en raison de l'origine ethnique ou de la couleur de peau (ou discrimination raciale) désigne tout acte ou pratique qui, au nom d'une particularité physique, de l'appartenance ethnique ou religieuse ou encore d'une caractéristique culturelle, discrimine une personne de manière injustifiée, l'humilie, la menace ou met en danger sa vie ou son intégrité corporelle.

Ainsi, si une personne se voit, par exemple, refuser l'accès à un logement, à un emploi, à une activité, à des soins, à un lieu public, à un crédit ou est contrôlée, arrêtée, emprisonnée, insultée, maltraitée, voire tuée seulement en raison de ses origines ou de sa couleur de peau, il s'agit d'actes discriminatoires fondés sur des critères dits « raciaux » dans la loi belge.

Même si les lois et pratiques racistes ont été abolies dans de nombreux pays et qu'un cadre

international de lutte contre le racisme et les discriminations raciales a été créé, le racisme continue d'exister et des discriminations raciales ont encore lieu aujourd'hui partout dans le monde, y compris en Europe.

Très récemment, la disparition tragique de **George Floyd**, Afro-Américain mort asphyxié lors d'une interpellation par la police aux **États-Unis**, a entraîné un **vaste mouvement de révolte et d'indignation contre le racisme et les violences policières à l'encontre des personnes noires.** De nombreuses manifestations ont eu lieu, à la fois aux États-Unis et dans le reste du monde (y compris en Belgique), au cours desquelles le slogan « *Black Lives Matter* » (les vies des personnes noires comptent) revenait sans cesse.

En Belgique, les discriminations liées aux origines ethniques ou à la couleur de peau des personnes restent actuelles, notamment avec le profilage ethnique. Le profilage ethnique c'est-à-dire le recours à des critères tels que la race ou l'origine nationale ou ethnique pour légitimer des contrôles d'identité, opérations de surveillance ou des enquêtes en l'absence de motifs objectifs ou raisonnables est une forme de discrimination. Il est interdit par le droit international et belge. Pourtant, cette pratique existe toujours aujourd'hui en Belgique.

Les discriminations à l'égard des Roms sont également toujours présentes en Belgique et dans d'autres pays européens (notamment en Bulgarie, en France, en Grèce, en République tchèque, en Italie ou en Roumanie). Les Roms sont confrontés à des expulsions forcées de leurs lieux de vie, à des problèmes de scolarisation (isolement dans des classes réservées aux Roms), à des violences racistes, à des problèmes d'accès aux soins, etc. alors qu'ils devraient avoir les mêmes droits que tout Européen.

Dans des **pays plus lointains**, d'autres peuples ou communautés continuent d'être victimes de graves discriminations en raison de leurs origines, par exemple :

- les Rohingyas¹ au Myanmar sont privés de nationalité, quasiment tous les aspects de leur vie sont restreints par les autorités qui les soumettent à la ségrégation, l'intimidation et la violence;
- au moins un million de Ouïghours² sont détenus en Chine dans des centres fermés « de transformation par l'éducation » ou « de formation professionnelle » en raison de leurs origines ;
- en Afrique du Sud, la qualité de l'enseignement qu'un enfant reçoit aujourd'hui dépend encore largement de l'endroit où il est né et de la couleur de sa peau. Alors que les écoles accueillant une majorité d'enfants noirs sont confrontées à des infrastructures de mauvaise qualité, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, les écoles accueillant les populations blanches disposent de ressources suffisantes;
- au Népal, les Dalits³ font l'objet de discriminations fréquentes allant du refus d'accéder à des lieux publics, de problèmes d'accès à la justice ou à l'éducation, jusqu'à des violences extrêmes.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener une action concrète de plaidoyer et de partage de témoignages afin d'essayer d'obtenir des changements sur une situation spécifique, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

ACTION CONCRÈTE À DESTINATION DES AUTORITÉS ET PARTAGE DE TÉMOIGNAGES

Faire signer et compléter, par un maximum d'élèves, deux cartes-actions sur le profilage ethnique en Belgique.

Une première carte-action (carte postale double composée de deux parties détachables), permet à la fois de s'adresser au ministre de l'Intérieur belge pour lui demander de prendre des mesures efficaces pour mettre fin au profilage ethnique en Belgique, et également de lui envoyer (pour appuyer la demande) un témoignage sur une expérience de profilage ethnique vécue personnellement ou par une autre personne (expérience vécue par un proche ou découverte, par exemple, dans le rapport d'Amnesty sur le sujet, dans les médias ou sur les réseaux sociaux).

Sur cette première carte, le **message adressé au ministre est déjà préécrit**, il s'agit juste de signer ce message (mentionner son prénom est suffisant) et d'ajouter un témoignage.

Une deuxième carte-action (carte postale simple à détacher sur une planche de 4 cartes détachables) permet à la fois de s'adresser au bourgmestre de la commune de chaque école pour lui demander de prendre des mesures efficaces pour mettre fin au profilage ethnique en Belgique, et également de lui envoyer (pour appuyer la demande) un témoignage sur une expérience de profilage ethnique vécue personnellement ou par une autre personne.

Sur cette deuxième carte, le message adressé au bourgmestre n'est pas préécrit, il est donc nécessaire de l'écrire soi-même, mais il est possible d'écrire un message très simple du type « Je vous demande de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour mettre fin au profilage ethnique. », de le signer (mentionner son prénom est suffisant), et d'ajouter, sur le recto de la carte, un témoignage.

Ces deux actions sont complémentaires. Leur impact sera différent, car les bourgmestres et les ministres n'ont pas les mêmes compétences et les mêmes champs d'action, mais il est important de pouvoir interpeller ces deux

¹ Groupe ethnique de religion musulmane vivant principalement dans le nord de l'État d'Arakan, à l'ouest du Myanmar (ex-Birmanie).

² Membres d'une ethnie musulmane sunnite, minoritaire en Chine, mais majoritaire dans la province du Xinjiang, située au nord-ouest du pays. Le peuple ouïghour est aussi présent au Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Kirghizistan et en Turquie.

³ Les Dalits, appelés aussi Intouchables, sont des groupes d'individus considérés, du point de vue du système des castes, comme hors castes et affectés à des fonctions ou métiers jugés impurs.

niveaux de pouvoir afin d'espérer obtenir des résultats à la fois au niveau national et local.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de l'**affiche Amnesty correspondant à ce thème**, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Distribuer l'autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations et/ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « as-tu déjà entendu parler du profilage ethnique, sais-tu de quoi il s'agit ? » ou « que pourrais-tu faire, à ton échelle, pour lutter contre les discriminations fondées sur les origines ethniques des personnes ? ».

Fabriquer ses propres affiches en inscrivant des extraits de témoignages/discours tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur www.amnesty.be/plateforme. Les accrocher dans différents endroits de l'école afin de sensibiliser les élèves aux discriminations liées aux origines ethniques ou à la couleur de peau.

Fabriquer des cartes à piocher, à poser sur un stand, et à faire piocher aux élèves qui passent afin de les interpeller sur des situations de discrimination inacceptables. Créer plusieurs cartes sur lesquelles seront notées par exemple les mentions suivantes : « Tu es une personne noire aux États-Unis », ou « Tu es une personne rom dans l'Union européenne », etc. Et au recto de chaque carte, écrire une donnée statistique correspondant à la catégorie concernée, issue du document Chiffres clés sur les discriminations liées à l'origine ethnique (accessible sur le site internet d'Amnesty en octobre). Par exemple : recto: « Tu es une personne d'origine africaine vivant dans l'Union européenne » / verso : « Tu as 1 chance sur 4 d'être discriminée à l'embauche dans les 5 prochaines années ».

Projeter, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations liées aux origines ethniques.

Organiser la projection d'un film, par exemple, « I am not your negro » documentaire qui retrace le combat des personnes noires américaines et de ses grands leaders comme Martin Luther King, Malcolm X et Medgar Evers, tous les trois assassinés, mais également de milliers d'autres militants pour les droits civiques. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

- Affiche Samuel ne le sait pas encore, mais ses origines l'empêcheront d'avoir un logement
- Autocollant et badge « Tu es belle pour une noire-»
- 2 cartes actions sur le profilage ethnique : 1 carte double destinée au ministre de l'Intérieur, à renvoyer à Amnesty, et 1 carte simple (à détacher parmi une planche de 4 cartes détachables), à adresser directement au bourgmestre de la commune de chaque école (il est possible d'accompagner l'envoi des cartes destinées ลน bourgmestre par un courrier d'accompagnement qui explique l'action ou pas, mais il est important, si ce n'est pas fait, de mentionner le nom de l'école concernée sur l'enveloppe afin que la personne qui occupe la fonction de bourgmestre sache d'où proviennent ces cartes et puisse y répondre si elle le souhaite).

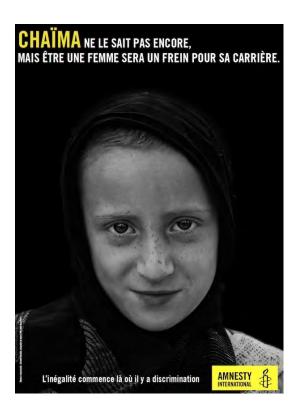
Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : **www.amnesty.be/padaja2020**

Bon à savoir : les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Pour en savoir plus: fiches pédagogiques théoriques Focus sur les discriminations liées aux origines ou à la couleur de peau ainsi que de nombreuses autres fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux (quiz, mots mêlés), des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet, à télécharger ou commander sur : www.amnesty.be/plateforme

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA : www.amnesty.be/padaja2020

STOP AUX DISCRIMINATIONS ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES!



CONTEXTE

Les discriminations à l'égard des femmes et des filles sont des distinctions, exclusions ou restrictions fondées sur le sexe. Elles ont des effets sur les droits humains et les libertés fondamentales des femmes.

Les discriminations envers les femmes recouvrent différentes situations :

- L'impossibilité de porter les vêtements qu'elles souhaitent : en Arabie saoudite et en Iran, par exemple, des lois interdisent aux femmes de s'habiller comme elles le veulent. Alors que les hommes sont laissés plus libres dans leur choix de vêtements, les femmes sont contraintes notamment à porter le voile.
- L'accès à l'éducation des enfants n'est pas une réalité dans tous les pays du monde, et les filles sont particulièrement touchées. Elles sont

- près de 64 millions, âgées de 6 à 14 ans, à ne pas avoir accès à l'éducation.
- L'interdiction ou l'impossibilité de voter aux élections: bien que ce droit est inscrit dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes de 1979, il n'est pas toujours respecté. En Syrie par exemple, les femmes sont exclues de toute participation politique alors qu'au Pakistan, même si ce droit leur est reconnu par la Constitution, elles en sont privées dans certaines régions du pays.
- Les discriminations dans l'emploi : de nombreuses discriminations peuvent avoir lieu dans le cadre de l'emploi, commençant dès la rédaction de l'offre d'emploi, lors de l'entretien d'embauche, dans l'exercice de l'emploi encore en raison non-renouvellement du contrat. Les inégalités salariales perdurent, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes, à hauteur de 23 % au niveau mondial et 14,8 % au sein de l'Union européenne.
- Les droits sexuels et reproductifs: chaque femme doit être libre d'avoir accès aux services de santé, notamment à la contraception et à des avortements sans danger, de choisir de se marier ou non, quand le faire et avec qui, et décider d'avoir ou non des enfants. Pourtant, c'est loin d'être une réalité.
- Dans le domaine du mariage, les femmes sont souvent dépendantes de leur mari, elles ont besoin de leur accord pour effectuer des actes simples tels que la demande d'un passeport ou l'ouverture d'un compte bancaire. Les possibilités pour demander le divorce sont parfois également plus limitées pour les femmes que pour les hommes.
- Le harcèlement et le harcèlement sexuel ont particulièrement été mis en avant ces dernières années, notamment avec le mouvement #MeToo.
- Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre: dans de nombreux pays, les

femmes sont privées de leurs droits en raison de leur orientation sexuelle, identité de genre ou caractéristiques sexuelles.

Il est, ainsi, dans certains pays ou certaines situations, plus difficile pour les femmes de recevoir des soins de santé, de suivre une scolarité, de trouver un emploi ou encore un logement. Les femmes sont fréquemment mal protégées et victimes de nombreux abus, vulnérables à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener une action concrète de plaidoyer et de solidarité afin d'essayer d'obtenir des changements sur une situation spécifique, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

ACTION CONCRÈTE À DESTINATION DES AUTORITÉS ET ACTION DE SOLIDARITÉ

Faire signer et compléter, par un maximum d'élèves, la carte-action en faveur de Loujain al Hathloul, Samar Badawi et Nassima al Sada, emprisonnées en Arabie saoudite pour avoir lutté contre les discriminations à l'égard des femmes.

Depuis des années, elles réclamaient, de manière pacifique, le droit de conduire pour les femmes en Arabie saoudite, ainsi que des réformes visant à réduire les discriminations à l'égard des femmes. Alors que les femmes ont aujourd'hui le droit de conduire en Arabie Saoudite, Loujain, Samar et Nassima sont toujours derrière les barreaux, en raison de leur combat contre les discriminations à l'égard des femmes.

Les cartes-actions en leur faveur (composées de deux parties détachables), permettent à la fois de s'adresser aux autorités d'Arabie saoudite pour exiger leur libération et l'abandon des charges qui pèsent contre elles, et également de leur envoyer un message ou un dessin pour les soutenir et les aider à garder espoir pendant leur détention.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de l'affiche Amnesty correspondant à ce thème, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Distribuer l'autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « à combien s'élève l'écart salarial entre les hommes et les femmes, à l'échelle mondiale, d'après toi ?¹ » ou « sais-tu quand les femmes ont obtenu le droit de vote à toutes les élections en Belgique ?² »

Accrocher des pancartes à différents endroits de l'école (couloir, cour de récréation, réfectoire, etc.) sur lesquelles sont inscrites des données concernant les discriminations envers les femmes et les filles (par exemple : au niveau mondial, les femmes sont payées en moyenne 23 % de moins que les hommes ; en Arabie saoudite, les femmes ne peuvent pas s'habiller comme elles le souhaitent ; dans certains pays, les femmes et les filles sont discriminées en raison de leurs règles). Ces différentes données peuvent être trouvées dans la fiche focus théorique Les discriminations envers les femmes et les filles téléchargeable en ligne sur www.amnesty.be/plateforme

Installer, dans un endroit de fort passage dans l'école, d'un côté une table « hommes » et, de l'autre, une table « femmes ». Donner aux élèves qui passent un jeton ou un bout de papier et leur demander de répondre à des questions telles que « Qui sont les moins bien payés ? », « Lesquels sont les plus souvent exclus de l'accès à l'éducation ? », « Qui subit le plus de violences ? » en déposant un jeton sur la table de leur choix. Cette action vise à amener les élèves à se rendre compte des différences de traitement qui subsistent entre les femmes et les hommes.

.

¹ Il est de plus de 20 %.

² En 1948.

Fabriquer des cartes à piocher, à poser sur un stand, et à faire piocher aux élèves qui passent afin de les interpeller sur des situations de discrimination inacceptables. Crééer plusieurs cartes sur lesquelles seront notées par exemple « Tu es une femme qui travaille dans l'Union européenne », ou « Tu es une une fille mineure au Burkina Faso », etc. Et au recto de chaque carte, écrire une donnée statistique correspondant à la catégorie concernée, issue du document Chiffres clés sur les discriminations à l'égard des personnes LGBTI (accessible sur le site internet d'Amnesty en octobre). Par exemple: recto : « Tu es une femme en Belgique en 1947 » / verso : « Tu n'as pas le droit de vote (sauf aux élections communales).

Projeter, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations envers les femmes.

Organiser la projection d'un film, par exemple, pour des classes de 5e et 6e primaire, « Parvana », un film d'animation qui retrace l'histoire d'une jeune Afghane qui, alors que les femmes n'ont pas la possibilité d'agir comme elles le souhaitent dans le pays, va se travestir en garçon afin de venir en aide à sa famille. Ce film traite de l'émancipation des femmes et des discriminations et oppressions dont elles sont victimes.

Pour les écoles secondaires, organiser la projection d'un autre film sur les discriminations à l'égard des femmes, par exemple : « We want sex equality ». Ce film retrace l'histoire de jeunes Anglaises qui, en 1968, se rendent compte que, dans l'usine où elles travaillent, les hommes sont mieux payés que les femmes. Elles vont alors mener un combat pour changer les choses. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

 Affiche Chaïma ne le sait pas encore, mais être une femme sera un frein pour sa carrière

- Autocollant et badge « T'es forte pour une fille »
- Carte action en faveur de Loujain al Hathloul, Samar Badawi et Nassima al Sada

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : **www.amnesty.be/padaja2020**

Bon à savoir : les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Des courts-métrages sur les droits des femmes, « Femmes tout court » réalisés par le Secrétariat d'État français chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations peuvent également être diffusés dans les écoles. Les liens des vidéos sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

Pour en savoir plus: fiche pédagogique théorique Focus sur les discriminations envers les femmes et les filles ainsi que de nombreuses autres fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux (quiz, mots mêlés), des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet, à télécharger sur: www.amnesty.be/plateforme

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA :

www.amnesty.be/padaja2020

STOP AUX DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES LGBTI !



CONTEXTE

LGBTI est le sigle utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, et intersexes. Il permet de désigner une orientation sexuelle, mais aussi une identité de genre.

Deux termes à ne pas confondre

L'orientation sexuelle est la faculté de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle et à avoir des relations intimes et sexuelles avec des personnes d'un genre différent, du même genre, ou de plusieurs genres.

L'identité de genre est une notion très personnelle et subjective qui renvoie à la façon dont on perçoit son genre, c'est-à-dire si une personne se sent femme, homme, ou autre. L'identité de genre est indépendante du sexe biologique et de l'orientation sexuelle (je peux être né « homme », mais me

sentir femme. Je peux être « masculin » et aimer les hommes).

Aujourd'hui, l'acronyme LGBTI est souvent complété par d'autres lettres (« Q » pour queer par exemple) ou par un « + » pour inclure d'autres variantes d'identités de genre, de caractéristiques sexuelles, ou d'orientations sexuelles, comme l'asexualité ou la pansexualité. Pour faciliter la lecture de cette fiche, le sigle LGBTI est utilisé, mais il est bien sûr possible, lors des actions menées dans ton école, d'utiliser un sigle plus long ou d'y ajouter le « + ».

Dans la majorité des pays du monde, être homosexuel n'est plus un crime, et dans une trentaine d'entre eux, dont la Belgique¹, le mariage entre personnes de même sexe est légal.

La Belgique fait d'ailleurs partie des pays les plus avancés en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTI en Europe². Cependant, malgré une législation protectrice des droits des personnes LGBTI, des personnes LGBTI, notamment des jeunes LGBTI, continuent de faire l'objet d'actes discriminatoires et de harcèlement en Belgique.

De manière générale dans le monde, les personnes LGBTI sont davantage et mieux représentées dans l'espace public, les médias, les films et les séries. La parole des personnes LGBTI se libère. Peu à peu les sociétés changent et les mentalités évoluent, mais pas encore assez vite.

Des normes belges, européennes et internationales interdisent les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, mais les différences de

¹ En **2003**, la **Belgique** est devenue le **2e pays au monde** (après les Pays-Bas) à **légaliser le mariage entre personnes de même sexe.**

² Selon le classement « Rainbow Europe » 2020 de l'organisation IGLA Europe (la Belgique arrive, dans ce classement, deuxième après Malte).

traitement à l'égard des personnes LGBTI perdurent dans de nombreux domaines.

- 70 pays continuent à criminaliser les relations homosexuelles, et ces relations sont passibles de la peine de mort dans 12 d'entre eux, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen.
- Des discriminations sont souvent vécues par les personnes LGBTI dans le cadre de l'emploi (recherche ou exercice d'un emploi)³.
- Le droit à la santé est un droit fondamental, cependant, les personnes LGBTI subissent parfois des commentaires ou pratiques déplacés lorsqu'elles consultent un médecin.
- Concernant l'accès à l'éducation, certaines personnes LGBTI se voient refuser l'accès à l'école, ou en sont exclues. Elles sont souvent victimes de violences et harcèlement scolaire⁴.
- Les droits à la liberté d'expression, d'association et de rassemblements des personnes LGBTI sont parfois réduits ou bafoués. Les « marches des fiertés » sont interdites dans certains pays⁵ et la création d'organisations non gouvernementales défendant les droits des personnes LGBTI est parfois limitée.
- Au sein même de la famille ou de la communauté, les discriminations à l'égard des personnes LGBTI sont présentes et se manifestent par l'exclusion, le déshéritage, l'interdiction de se rendre à l'école, l'internement dans un établissement psychiatrique, ou encore un mariage forcé.
- Dans le domaine des services, les personnes LGBTI ont parfois plus de difficultés à trouver un logement ou peuvent rencontrer des désagréments à

- des occasions banales (au café, au restaurant ou encore à la banque).
- De nombreux pays interdisent le mariage homosexuel, et certains ne permettent aucune forme d'union civile. Lorsqu'une personne change de sexe, son mariage est alors souvent dissous.
- La reconnaissance du changement de sexe sur les papiers officiels est très souvent compliquée, et parfois même impossible.
- L'adoption est également plus difficile pour les couples homosexuels que pour les couples hétérosexuels⁶.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener une action concrète de plaidoyer et de solidarité afin d'essayer d'obtenir des changements sur une situation spécifique, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.

ACTION CONCRÈTE À DESTINATION DES AUTORITÉS ET ACTION DE SOLIDARITÉ

Faire signer et compléter, par un maximum d'élèves, la carte-action en faveur de Melike Balkan et Özgür Gür, deux jeunes étudiants, poursuivis, et risquant jusqu'à trois ans de prison, pour avoir organisé un sit-in des fiertés dans leur université.

Les cartes-actions en leur faveur (composées de deux parties détachables), permettent à la fois de s'adresser aux autorités turques pour exiger l'abandon des charges qui pèsent contre eux, et contiennent également des informations pour leur adresser des messages et photos de soutien via les réseaux sociaux.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de l'affiche Amnesty correspondant à ce thème, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

³ Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a révélé, en mai 2020, qu'il avait ouvert un nombre record de dossiers (133) concernant des discriminations de personnes LGBTI en Belgique en 2019. Pour la première fois, c'est au travail que le plus de cas ont été observés, devant les messages de haine dans les médias et les agressions en rue.

⁴ Selon les résultats d'une **enquête de l'association belge Çavaria**, menée auprès de jeunes homosexuels, lesbiennes et bisexuels flamands, **plus de 40 % des jeunes LGBTI ne se sentent pas en sécurité à l'école**.

⁵ Notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie.

⁶ En Belgique, le **droit d'adopter** des enfants a été **reconnu aux couples de même sexe en 2006**.

Distribuer l'autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « sais-tu combien de pays criminalisent encore l'homosexualité ? » ou « penses-tu qu'en Belgique, les droits des personnes LGBTI sont bien respectés ? ».

Fabriquer ses propres affiches en inscrivant des extraits de témoignages tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur www.amnesty.be/plateforme. Les accrocher dans différents endroits de l'école afin de sensibiliser les élèves aux discriminations et difficultés rencontrées au quotidien par les personnes LGBTI.

Fabriquer des cartes à piocher, à poser sur un stand, et à faire piocher aux élèves qui passent afin de les interpeller sur des situations de discrimination inacceptables. Créer plusieurs cartes sur lesquelles seront notées par exemple les mentions suivantes : « Tu es une personne homosexuelle au Yémen », ou « Tu es une personne intersexe dans l'Union européenne », etc. Et au recto de chaque carte, écrire une donnée statistique correspondant à la catégorie concernée, issue du document Chiffres clés sur les discriminations à l'égard des personnes LGBTI (accessible sur le site internet d'Amnesty en octobre). Par exemple: recto: « Tu es une personne homosexuelle au Yémen » / verso : « Tu risques la peine de mort si les autorités apprennent des relations aue tu homosexuelles ».

Projeter, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations envers les personnes LGBTI.**

Organiser la projection d'un film (suivi d'un débat), par exemple, « Harvey Milk » qui retrace les huit dernières années de la vie d'Harvey Milk, premier homme politique américain ouvertement gay à être élu à des fonctions officielles en Californie. Son combat pour la tolérance et l'intégration des communautés homosexuelles lui coûta la vie. Son action a changé les mentalités, et son engagement a

changé l'histoire. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

Mettre en évidence sur un stand d'action les coordonnées de différentes associations œuvrant pour les droits des LGBTI (par exemple, Genres pluriels ou Arc-en-ciel Wallonie), utiles pour toute personne qui a besoin d'informations ou de soutien.

MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

- Affiche Thomas ne le sait pas encore, mais il sera frappé pour son homosexualité
- Autocollant et badge « T'es pas un gay; trop qay; toi t'es cool »
- **Carte-action** en faveur de Melike Balkan et Özgür Gür

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : **www.amnesty.be/padaja2020**

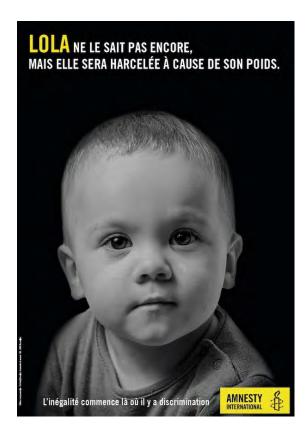
Bon à savoir: les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Pour en savoir plus: fiches pédagogiques théoriques Focus sur les discriminations envers les personnes LGBTI et Focus sur la situation et les droits des personnes LGBTI ainsi que de nombreuses autres fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux (quiz, mots mêlés), des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet, à télécharger ou commander sur : www.amnesty.be/plateforme

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA :

www.amnesty.be/padaja2020

STOP AUX DISCRIMINATIONS LIÉES À L'APPARENCE PHYSIQUE!



CONTEXTE

L'apparence physique correspond à l'ensemble des caractéristiques physiques et des attributs visibles propres à une personne, qui relèvent tant de son intégrité physique et corporelle (taille, poids, traits du visage, cicatrices, brûlures, etc.) ainsi que des éléments liés à l'expression de sa personnalité (tenues et accessoires vestimentaires, coiffure, barbe, piercings, tatouages, maquillage, etc.).

Selon plusieurs études et sondages, l'apparence physique est devenue l'un des critères les plus fréquents de discrimination notamment dans le milieu professionnel et scolaire. C'est d'ailleurs une des principales causes de harcèlement des jeunes en milieu scolaire dans le monde¹.

En la matière, la Belgique est l'un des seuls pays

en Europe (avec la France) à avoir prévu de faire

discriminations fondées sur des caractéristiques physiques. Attention, la loi belge discrimination ne prévoit cependant pas d'interdire toutes les discriminations liées à l'apparence physique, entendue de manière large, mais uniquement les discriminations liées aux caractéristiques physiques (définies comme les caractéristiques innées ou apparues indépendamment de la volonté de la personne et qui sont stigmatisantes ou potentiellement stigmatisantes pour la personne). Dès lors, les tatouages, piercings, coiffures ou autres caractéristiques de ce type ne sont pas considérés comme une caractéristique physique.

dans une loi l'interdiction

figurer

Pourtant, en pratique, pour ne citer qu'un exemple, une personne, dont les tatouages sont visibles, peut être confrontée, au même titre qu'une personne couverte de lésions au visage, à des discriminations lors de sa recherche d'emploi.

Si la loi belge en la matière pourrait être modifiée afin d'englober, dans les critères protégés contre les discriminations, éléments liés à l'expression de la personnalité. il s'agit avant tout de s'attaquer aux stéréotypes et préjugés dans ce domaine pour obtenir des changements d'attitudes dans les relations professionnelles, mais aussi sociales, amicales ou amoureuses.

Car qu'une personne ait les cheveux bleus, soit en surpoids, de petite taille ou atteinte d'une maladie rare modifiant son apparence physique. elle doit avoir accès aux mêmes chances que les autres, ne pas être confrontée à des inégalités de traitements, des moqueries et des attitudes de rejet.

Pour lutter contre ces discriminations, Amnesty International propose, aux écoles de Wallonie et de Bruxelles, de mener des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités et faire changer les attitudes.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Coller plusieurs exemplaires de l'affiche Amnesty correspondant à ce thème, dans des

¹ Source : UNICEF

endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Distribuer l'autocollant et le badge Amnesty correspondant à ce thème aux élèves intéressés en leur disant que les étiquettes que l'on colle sur des gens peuvent donner lieu à de graves discriminations ou en leur posant des questions sur le sujet. Par exemple : « sais-tu que l'apparence physique est une des principales causes de harcèlement des jeunes en milieu scolaire dans le monde ? » ou « Sais-tu que l'apparence physique est l'un des principaux critères de discrimination dans l'accès à l'emploi ? ».

Organiser un **concours du meilleur visuel** sur les discriminations liées à l'apparence physique. Les élèves, seuls ou en groupe, peuvent proposer un visuel de sensibilisation à ce problème. Demander à l'ensemble des élèves de l'école de voter pour les visuels les plus forts et marquants.

Projeter, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, la capsule vidéo Amnesty sur les discriminations liées à l'apparence physique.

Organiser la projection d'un film (suivi d'un débat), par exemple, « *Grosse* », un moyen métrage, inspiré d'histoires vraies, qui relate les discriminations que peuvent vivre les personnes en situation d'obésité. D'autres suggestions de films sur le sujet sont à retrouver sur la fiche pédagogique À voir à lire sur les discriminations.

MATÉRIEL FOURNI PAR AMNESTY SUR DEMANDE POUR CE SUJET SPÉCIFIQUE

- Affiche Lola ne le sait pas encore, mais elle sera harcelée à cause de son poids
- Autocollant et badge « *Tu es beau dommage que tu sois gros-* »

Une **capsule vidéo** d'Amnesty sur cette thématique peut également être diffusée dans l'école. Le lien de la vidéo est à retrouver sur : **www.amnesty.be/padaja2020**

Bon à savoir: les affiches, badges, autocollants et vidéos proposés ont été créés par un groupe de jeunes étudiants en école d'art à Bruxelles.

Pour en savoir plus: fiches pédagogiques théoriques Focus sur les discriminations liées à l'apparence physique ainsi que de nombreuses autres fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux (quiz, mots mêlés), des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet, à télécharger ou commander sur: www.amnesty.be/plateforme

Pour commander ce matériel spécifique ainsi que tout le matériel de PADAJA : www.amnesty.be/padaja2020